

**EDITO**

Coup d'oeil  
dans le rétroviseur...  
p. 3

**ACTUALITÉ**

Merci pour  
votre mobilisation !  
p. 5

**ACTUALITÉ**

Rentrée 2022 : accompagnement  
personnalisé  
p. 9

**NOS BUREAUX ET SERVICES  
SERONT FERMÉS DU 25  
JUILLET AU 6 AOÛT INCLUS.**

# CSC-Educ

Numéro 160 // Mensuel de la CSC-Enseignement // P602582  
Juin 2022 // Ne paraît pas en juillet et août // Bureau de dépôt Liège X

  
**Notre Force,  
c'est Vous!**



**Fermeture complète  
jusqu'au  
28 août inclus**

## CSC-ENSEIGNEMENT

Rue de la Victoire, 16 - 1060 Bruxelles

Compte bancaire : IBAN BE22-7785-9396-9047

BIC GKCCBEBB

Siège administratif : ☎ 02/543.43.43 - 📠 02/543.43.44

**Pour tout renseignement aux affiliés : voir dernière page ou sur notre site [www.lacsc.be/csc-enseignement](http://www.lacsc.be/csc-enseignement)**

✉ [csc-enseignement@acv-csc.be](mailto:csc-enseignement@acv-csc.be)

Site internet :



📘 [www.facebook.com/CSC.Ens](https://www.facebook.com/CSC.Ens)

## COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean BERNIER

André BRÜLL

France-Lise CARON

Philippe DOLHEN

Nathalie KALINOWSKI

Roland LAHAYE

Xavier TOUSSAINT

## ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

Catherine Blavier, Thierry Delhoux, Bernard Detimmerman, Marie Lausberg.

## IMPRESSION :

Snel Grafics sa, Vottem

## LAYOUT & MISE EN PAGE :

Vincent Forrest

Photo de couverture © Shutterstock

🗣️ Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

# SOMMAIRE

## Editorial

- Coup d'oeil dans le rétroviseur... 3

## Actualité

- Au soir de cette belle mobilisation de Liège... 5
- Communiqué du front commun syndical de l'enseignement suite à la manifestation à Liège 6
- Ne laissons aucune chance à l'extrême droite 7
- APPEL : refaisons du 8 mai un jour férié officiel 7
- Extrême-droite : NON MERCI ! Ne nous trompons pas d'ennemi ! 8
- L'accompagnement personnalisé : un nouveau dispositif en P1P2 dès l'année scolaire prochaine... 9
- Réforme du qualifiant, premier volet : instauration d'un Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ) 11

## Commissions

- Spécialisé : 50 ans et toutes leurs dents ! 18
- WBE - 22 mars, date symbolique 19

## Pratique

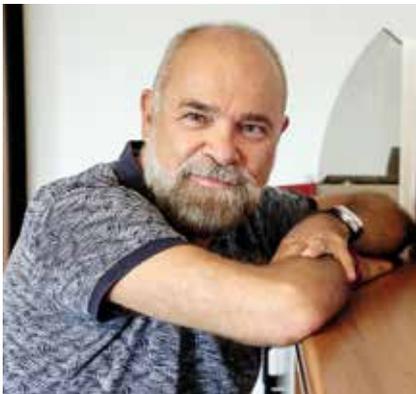
- Jeunes temporaires, ACS, APE : comment passer de bonnes vacances ! 21
- Temporaires, ACS-APE... 23
- Permanences chômage - juillet 24

**Brèves et circulaires** 25

**Retraités et pré-retraités** 26

**Joindre la CSC-Enseignement** 28

## ➤ Coup d'œil dans le rétroviseur...



**Une année scolaire se termine. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle aura été longue et émaillée de temps forts liés à l'actualité, qu'elle soit politique ou sanitaire. Regard dans le rétroviseur.**

Qui pouvait imaginer, lors de la rentrée de septembre dernier, que la crise sanitaire allait occuper une grande partie de nos préoccupations dans les mois qui allaient suivre. L'apparition du variant Omicron, particulièrement virulent a perturbé l'organisation des établissements scolaires pendant une bonne partie de l'automne, puis de l'hiver. Les réunions de crise ont succédé aux réunions de crise. Les impacts sur l'organisation des écoles ont été lourds et se font toujours sentir : la pénurie des enseignants n'a pas toujours permis les remplacements indispensables et les manquements au niveau des apprentissages se sont accentués. Il faudra plusieurs années pour récupérer le temps perdu et pour une remise à niveau. Il est de la responsabilité de tous d'en tenir compte et de tout mettre en œuvre pour que les élèves retrouvent la sérénité indispensable pour la réussite de leurs études et de leur vie.

Certains fondent énormément d'espoirs dans la mise en œuvre du tronc commun qui viendra bouleverser les deux premières années de l'enseignement fondamental dès la rentrée prochaine. Il reste énormément d'inquiétude chez ceux qui devront mettre

cette réforme en place, les référentiels n'étant pas encore adoptés par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tout le monde sait que cela ne pourra se faire qu'avec des membres du personnel confiants dans le système et bien dans leur peau. Tout le contraire de ce qu'ils ont dénoncé en manifestant de plus en plus nombreux dans les rues de Bruxelles (10.000 personnes le 10 février), à Mons (7.000 personnes le 29 mars) et de Liège (15.000 personnes le 5 mai). C'est dire si le mal est profond. Est-ce à dire que tous rejettent les réformes ? Nous ne le pensons pas. Par contre, nous ne cessons de rappeler au Gouvernement qu'un climat de confiance doit impérativement être rétabli. Cela passe par une communication claire et sans équivoque. Cela passe également par une méthodologie claire et acceptée par tous. Trop souvent, les organisations syndicales sont considérées comme des «collabos». Il n'en est rien. Depuis la mise en place du Pacte pour un enseignement d'excellence, et plus spécifiquement depuis l'adoption de l'avis n°3, nous avons rappelé notre position syndicale en faisant évoluer les textes qui nous étaient déposés sur la table : le dernier en date concerne l'enseignement qualifiant où 37.000.000 d'économies étaient prévues. En pesant de tout notre poids, nous avons évité cette catastrophe. L'exercice n'est pas toujours simple mais justifie pleinement notre place autour de la table. Ceux qui pensent le contraire se trompent sur notre rôle et sur notre capacité à faire bouger les lignes. Lorsqu'il le faut (et malgré les critiques qui en découlent), nous n'hésitons pas à remettre un avis défavorable lors des négociations officielles : ce fut notamment le cas pour la réforme des rythmes annuels ou du parcours de l'enseignement qualifiant. Chaque fois, nous motivons notre position et en faisons écho dans les colonnes du CSC-Educ.

Que les choses soient claires, je ne suis pas en train de défendre aveuglément le Pacte pour un enseignement d'excellence ; je répète simplement que l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas continuer à creuser les écarts entre élèves et qu'il est de la responsabilité de tous de le rendre plus équitable.

Une fois de plus, nous devons constater que la concurrence scolaire (on parle de marché comme s'il s'agissait d'un commerce ou d'une entreprise) ne sert pas la cause. Non seulement cette concurrence est un frein à la mixité sociale, mais elle entraîne également une dépense de moyens qui pourraient être consacrés à d'autres fins (rappelons ici l'enquête que nous avons réalisée il y a quelques années : 10.000.000 d'euros sont consacrés chaque année à la publicité. A titre de comparaison, c'est le montant de trois mois d'aides complémentaires dans l'enseignement fondamental ou 1/3 de ce que le Gouvernement dépose sur la table dans le cadre de l'accord sectoriel). Cette utilisation de l'argent public est intolérable ! L'interdire serait une première source d'économies sans impact sur les conditions de travail !

C'est la même concurrence et la volonté de démontrer qu'on «est meilleurs ici qu'en face» qui viennent pourrir la mise en place des plans de pilotage. Certes, la réflexion s'est déroulée positivement dans un grand nombre d'équipes mais dans pas mal d'écoles, une pression énorme est placée sur les MDP pour qui le compteur du travail collaboratif explose littéralement. On est loin des objectifs de départ !

Une autre solution passera par une réflexion de fond et par des décisions sur la problématique de la taille des classes. Suite à votre forte mobilisation, le Gouvernement s'est engagé à mettre un place un Groupe de travail chargé d'aboutir à des propositions pour juin 2023. Nous serons particu-

lièrement assidus lors de ces travaux car nous savons que certains nient en bloc l'avantage et la pertinence de petits groupes ! Il faut ne jamais avoir enseigné pour soutenir de telles aberrations ! Un élève de plus est souvent l'élève de trop !

Enfin, nous ne pouvons pas passer sous silence le dossier relatif à l'évaluation des enseignants. Ici aussi, tout le monde y va de son commentaire. Nous avons tout lu et tout entendu. Soyons clairs : nous réclamons pour les enseignants ce que nous plaidons pour les élèves : une évaluation formative qui permet d'abord le renforcement positif et la mise en place d'un accompagnement de qualité là où des lacunes sont détectées. La réussite et la pertinence de la procédure passeront inévitablement par le sens qu'on

lui donnera, la qualité de celles et ceux qui seront chargés de la piloter et de leur volonté de ne pas «casser du prof» comme «on ne casse pas de l'élève».

Les vacances n'ont pas encore débuté mais nous avons intérêt à en profiter car, vous l'aurez constaté, les dossiers qui nous attendent à la rentrée seront importants et nécessiteront toute notre attention. Ces vacances qui arrivent enfin et qui seront plus que méritées seront aussi plus courtes que d'ordinaire. En effet, le Parlement ayant voté la réforme des rythmes annuels, la rentrée prochaine est programmée le lundi 29 août. Nous en profitons pour rappeler qu'avant cette date, aucune prestation n'est légale ; que ce soient les épreuves de seconde session, des réunions préparatoires,...

Nous le rappelons via l'affiche encartée au centre de ce numéro. Nous savons pertinemment que des pressions seront exercées dans certains endroits pour contourner ce principe. Nous savons aussi qu'une organisation concertée (avant la fin de la présente année scolaire ou dès le 29 août prochain) peut permettre l'organisation de l'année scolaire 2022-2023.

Que les jours de repos qui arrivent vous permettent de retrouver le calme, la sérénité et l'énergie indispensables à l'exercice de votre métier qui, sans toutes les contraintes que certains se plaisent à ajouter sans vergogne, reste l'un des plus beaux ! Bonnes vacances à tous.tes !

◀ Roland Lahaye



## ➤ Au soir de cette belle mobilisation de Liège...



Chères amies, Chers amis,

Pour la troisième fois depuis le début de l'année, vous faites passer les enjeux collectifs, les enjeux de société, avant le court terme et les préoccupations individuelles. Bravo à vous !

Aujourd'hui, nous avons donné une véritable leçon à propos de ce que signifie avoir le sens du collectif. Non, personne n'aime faire grève par plaisir. Si nous en sommes là, c'est précisément par amour de notre métier ; c'est pour nos élèves ; c'est pour que les jeunes puissent espérer un futur meilleur ; c'est pour que celles et ceux qui entrent dans la carrière puissent encore s'épanouir dans leurs classes ; c'est pour que nos dirigeants conçoivent enfin que l'école est un investissement, pas un coût pour la société.

Merci au personnel ouvrier en grève malgré des paies insuffisantes ! Merci

à vous, qui avez tant pris soin de nous durant la pandémie en nettoyant, désinfectant...

Merci aux personnel de direction en grève aujourd'hui ! Vous avez compris que c'est en renforçant l'action commune qu'on pouvait peser sur le réel, et non pas en multipliant les revendications de niches !

Merci au personnel enseignant, personnel administratif, agents des Cpms, puéricultrices, et à chacun d'entre vous qui êtes indispensables au fonctionnement des écoles. Nous sommes essentiels !

Aujourd'hui, vous étiez là malgré les pressions subies : « Il faut préparer la fancy-fair », « Mais c'est bientôt la journée Portes ouvertes », « Est-ce que tu penses à l'image de l'école ? ». Nous ne sommes pas dupes ; cette concurrence effrénée entre écoles ne peut que nous diviser alors que nous vivons les

mêmes difficultés. Nous n'en pouvons plus du marché scolaire qui pourrait notre métier.

Alors demain, les jours prochains, quand vous retournerez dans vos classes, soyez fiers, gardez la tête haute. Soyez fiers d'écrire un beau chapitre de l'histoire sociale du pays. Soyez fiers d'être acteurs de changements, de prendre en main notre destin à tous. Malgré les fins de mois difficiles et les pénibilités du quotidien, vous avez fait le choix de vous affirmer dans l'action collective. Gardez dans le cœur cette force du groupe qui nous porte et nous donne l'énergie d'aller encore de l'avant.

Bravo et merci !

➤ Xavier Toussaint  
Président de la  
CSC-Enseignement.

**Merci !**



## Communiqué du front commun syndical de l'enseignement suite à la manifestation à Liège

Liège, le 5 mai 2022

Le front commun syndical de l'enseignement remercie vivement les 15 000 participant.e.s à la manifestation organisée ce jeudi 5 mai dans les rues de Liège après le succès des actions du 10 février à Bruxelles et du 29 mars à Mons.

Le front commun note de manière positive que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est déplacé à Liège pour rencontrer les responsables syndicaux dans le but d'ouvrir un réel dialogue.

Il prend acte des propositions présentées lors de la rencontre.

Le front commun syndical en fera rapport auprès de ses instances. Il sera particulièrement vigilant à la concrétisation de ces propositions et adaptera sa réaction en fonction des équilibres rétablis.

**Roland LAHAYE** CSC-Enseignement   **Joseph THONON** CGSP-Enseignement   **Emmanuel FAYT** SEL-SETCa   **Masanka TSHIMANGA** SLFP-Enseignement   **Marc MANSIS** CGSLB-Appel

## > Ne laissons aucune chance à l'extrême droite

Entre les deux tours de l'élection présidentielle française, de nombreuses conversations se sont engagées au sujet de la question du vote pour un parti d'extrême droite. Entre les uns qui souhaitaient «faire barrage», d'autres qui jugeaient que le vote blanc était la meilleure solution, et enfin d'autres encore, qui étaient tentés par un vote contestataire étiqueté Rassemblement National, le débat fut parfois vigoureux.

A titre personnel, j'ai pris part à certains échanges sur la toile. La bataille des idées doit se gagner là également. Une source d'inquiétude pour moi a été de lire que certains contradicteurs considéraient que le concept même d'extrême droite serait une sorte d'étiquette que les dominants attribuent aux contestataires pour les disqualifier. L'argument mérite réflexion. Il

est certain que discréditer son adversaire en l'affublant d'un qualificatif péjoratif est une technique courante : 'populiste', 'extrémiste', 'dogmatique', 'radical', 'complotiste', parfois même 'antisémite', sont utilisés à cette fin. L'histoire et l'actualité regorgent d'exemples trop nombreux pour les citer ici. Est-ce pour autant que ces mots ne recouvrent pas des réalités ? Bien sûr que si. Ce n'est pas parce que certains crient au loup à contre-emploi que les loups ne sont pas réels.

L'extrême droite existe bel et bien. Elle est raciste, xénophobe, patriarcale, favorable à une société pyramidale, anti-syndicale et anti-partage des richesses. Le capital s'accommode parfaitement de l'extrême droite au pouvoir quand l'époque le nécessite pour lui. Voyez le Chili sous Pinochet. Il faudra donc redoubler d'ardeur dans

les initiatives d'éducation permanente pour combattre ce système de pensée qui ne peut, au final, que ruiner la cohésion sociale et empêcher l'émancipation de toutes et tous. Si, en région francophone de Belgique, l'extrême droite ne parvient pas à s'implanter, nous le devons bien entendu au cordon sanitaire mais aussi au maillage étroit de la société par nos organisations syndicales. Expliquer, convaincre, argumenter, sans stigmatiser l'interlocuteur, voilà le seul chemin possible.

Deux initiatives syndicales récentes vont dans ce sens : l'initiative de la coalition 8 mai et la carte blanche «Extrême droite : non merci ! Ne nous trompons pas d'ennemi». Je vous invite à en prendre connaissance pour affûter vos arguments.

◀ Xavier Toussaint



## > APPEL : refaisons du 8 mai un jour férié officiel

**1933.** Les syndicalistes, les militants de gauche et les démocrates sont déportés dans les premiers camps de concentration nazis. Sur tout le continent, des gens décident d'agir dans l'unité contre le fascisme. En Belgique, ils se mobilisent lorsque le Vlaamsch Nationaal Verbond (VNV) et REX<sup>1</sup> sèment la haine et lorsque le port de l'étoile jaune est imposé aux Juifs. Quand l'occupant nazi inflige une dure répression, ils organisent la résistance. Douze ans plus tard, ils réalisent l'impossible : avec les alliés, ils emportent la victoire contre le fascisme.

**8 mai 1945,** jour de la Victoire : l'Allemagne nazie capitule. Le nouveau vent de liberté conduit à la Déclaration universelle des droits de l'homme et donne

du souffle à la lutte pour la sécurité sociale et au mouvement de décolonisation. Pour beaucoup, le racisme, l'antisémitisme et le négationnisme sont désormais des crimes, même s'il faudra encore attendre des décennies pour que cela soit coulé dans des textes légaux.

Aujourd'hui, le 8 mai est un jour férié dans de nombreux pays européens, comme en France par exemple. Aux Pays-Bas, on célèbre le jour de la libération le 5 mai. Jusqu'en 1974, les écoliers ont bénéficié, en Belgique, d'un jour de congé le 8 mai, mais le Ministère de l'Éducation nationale de l'époque l'a supprimé. Aujourd'hui, la mémoire du 8 mai s'est estompée.

Les syndicats ont formé leurs militants

aux droits fondamentaux, aux droits syndicaux et à la menace de l'extrême droite. Les organisations sociales et citoyennes se sont dressées contre l'exclusion et le racisme. Des membres de la résistance et des survivants des camps nazis ont témoigné dans les écoles. Nous voulons garder vivante leur résistance, car qui n'a pas de mémoire n'a pas d'avenir.

Il est temps de redonner au 8 mai la place que ce jour mérite comme jour férié supplémentaire en Belgique. Comme le dit un ancien résistant : «Les mouvements d'extrême droite reviennent, d'abord en pantoufles, mais on entendra bientôt de nouveau le bruit des bottes». Dans différents pays européens, ils ravivent

<sup>1</sup> Le "Vlaamsch Nationaal Verbond" (VNV) était un parti nationaliste flamand collaborationniste. REX était un parti fasciste belge, dirigé par Léon Degrelle, fondateur de la légion wallonne des Waffen-SS.

leurs vieilles idées et bouleversent la politique traditionnelle. En Flandre, ils menacent d'arriver au pouvoir en 2024, au moins au niveau local. Leur image faussement sociale dissimule leur programme de diviser pour régner.

Dans le même temps, l'espace démocratique se réduit, les droits humains, les syndicats et la société civile sont menacés et la séparation des pouvoirs s'effrite. Le racisme, la discrimination, le négationnisme, le sexisme, l'extrême nationalisme, l'islamophobie et l'homophobie montent.

Tout ceci se joue dans un contexte où des choses évidentes comme la science,

la raison et des conquêtes comme la sécurité sociale, les droits démocratiques et les services publics, sont remis en question par les décideurs politiques. Tout cela nourrit l'extrême droite. La société du «chacun pour soi» et du «eigen volk eerst» (notre propre peuple d'abord) s'amplifie, tout comme l'inégalité et la division. Le fossé profond entre riches et pauvres se creuse encore plus. C'est pourquoi célébrer le 8 mai inclut la défense des droits sociaux pour tout le monde.

Il est temps. **Le 8 mai, jour de la libération, doit être de nouveau un jour férié.** Pour se souvenir, pour mettre en garde,

pour défendre. En tant que moment de cohésion sociale et d'expression collective d'une volonté de paix et de solidarité. En tant qu'appel à l'action. Pour que jeunes et moins jeunes puissent voir où peut mener la haine et quelle bête immonde est le fascisme. Car ce n'est qu'en connaissant son passé et en restant vigilants quant à nos libertés constitutionnelles que l'on pourra effectuer les bons choix aujourd'hui et dans le futur, afin que cette horreur de l'histoire ne se répète jamais ! Car celui qui continue à se taire aujourd'hui a tout à craindre.

Le moment est venu pour une **coalition 8 mai**.



## Extrême droite : NON MERCI ! Ne nous trompons pas d'ennemi !

Le résultat des élections en France nous a rappelé que quand Paris s'enrhume, Bruxelles éternue. Adage confirmé par le débat entre le Président des libéraux francophones et le Président de l'extrême droite flamande. Après ce buzz, les partis francophones belges se sont remis autour de la table pour réécrire la charte du cordon sanitaire. Mais cette charte est-elle suffisante pour contrer l'extrême droite en Belgique francophones ? Ne serait-ce pas passer à côté de l'existence d'un problème sociétal de plus grande ampleur ?

**Il faut, selon nous, être en mesure d'écouter ce que certain·e·s citoyen·ne·s tenté·e·s par un vote d'extrême droite ont à dire.** En effet, le potentiel électoral d'extrême droite ne se compose pas que de fascistes aux crânes rasés et tatoués de croix gammées. Il est au contraire constitué de citoyen·ne·s ordinaires, victimes des politiques anti-sociales de ces dernières années... Si jadis, leur confiance était accordée aux partis de gauche qui se faisaient fort de les défendre, aujourd'hui, ces citoyen·ne·s se sentent trahi·e·s et abandonné·e·s car les partis politiques progressistes ont trop souvent accepté la mise en oeuvre de politiques néolibérales aux conséquences désastreuses pour de nombreux·se·s citoyen·ne·s et ce, dès le début des années'80.

Voici ce que ces citoyen·ne·s désabusé·e·s nous rapportent : «Alors maintenant, qui va défendre les plus précaires et avec quelles mesures drastiques ? Il y a urgence à faire bouger les choses en élisant des décideurs·euses politiques qui n'ont pas froid aux yeux ! **Pourquoi ne pas «donner un coup de pied dans la fourmilière» en votant extrême droite ?** Après tout, peut-être qu'en cessant d'accueillir tous ces étrangers et en renvoyant les criminels d'origine étrangère, tous nos problèmes économiques et sociaux se résoudreont ?!»

En parallèle, d'aucuns prétendent de plus en plus qu'il faudrait lutter «contre tous les extrêmes». Or, **seuls les partis d'extrême droite sont nationalistes, racistes, homophobes, patriarcaux, tout en prônant une économie néolibérale.** C'est donc bien eux et leurs idées contre lesquels nous devons élever des remparts fermes. Ne nous trompons pas de cible ! Pour lutter efficacement contre l'extrême droite, nous devons continuer et intensifier nos combats contre toutes les exploitations et les injustices qui se vivent au quotidien, aussi petites soient-elles. La priorité doit aller vers les populations les plus précarisées, quels que soient leur origine, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, etc.

**Lutter contre l'extrême droite, c'est par conséquent lutter contre le néolibéralisme et le capitalisme sauvage.**

A l'occasion de ce 8 mai, journée de commémoration de la victoire contre le nazisme et le fascisme, les Travailleurs·euses sans Emploi CSC, les Jeunes CSC, les Migrants CSC, les Femmes CSC, les CSC Seniors et la Cellule diversité de la CSC exigent que la question de la précarité et des injustices sociales soit remise au centre de tous les débats concernant l'extrême droite. **Diaboliser aveuglément ces électeurs·trices ne fera que renforcer leur adhésion à des thèses extrêmes, avec des conséquences qui pourraient être désastreuses aux élections de 2024, en Belgique cette fois ! C'est en renforçant les liens entre citoyen·ne·s grâce à l'éducation permanente ET par des politiques ambitieuses et solidaires que nous lutterons durablement contre les idées d'extrême droite et les partis qui les propagent.**

Contact : Khadija Khourcha - [Kadija.Khourcha@acv-csc.be](mailto:Kadija.Khourcha@acv-csc.be)

## ➤ L'accompagnement personnalisé : un nouveau dispositif en P1P2 dès l'année scolaire prochaine...<sup>1</sup>

<sup>i</sup> Conformément à ce que prévoit l'avis n°3 du Pacte pour un enseignement d'excellence, le Tronc commun renforcé ne peut se concevoir sans des dispositifs qui permettent une différenciation dans l'appréhension des apprentissages, en fonction du rythme de chaque élève, tout en garantissant à chacun les mêmes apprentissages. Ces dispositifs, qui doivent favoriser un suivi plus personnalisé des élèves à l'intérieur du groupe-classe, ont pour objectifs de mieux rencontrer l'hétérogénéité des classes et de soutenir la motivation et la réussite des élèves tout au long de leur parcours dans le tronc commun renforcé. Ils doivent par ailleurs permettre de soutenir une évolution des pratiques d'évaluation des élèves dans le cadre d'un nouvel équilibre entre évaluations formatives et évaluations sommatives.

### La différenciation et l'accompagnement personnalisé au centre de l'approche évolutive

Les dispositifs «différenciation et accompagnement personnalisé» s'inscrivent dans une approche évolutive de la prise en compte des besoins d'apprentissage de tous les élèves. Ces dispositifs doivent permettre non seulement d'apporter une aide spécifique aux élèves en difficulté, mais aussi, globalement, de rencontrer adéquatement les besoins de tous les élèves, en ce compris en matière de dépassement et au bénéfice de l'ensemble de la classe.

Plusieurs leviers interdépendants et complémentaires doivent permettre de concrétiser cette évolution dans les parcours des élèves et les pratiques des enseignants, tout en se substituant aux interdictions de redoublement qui existent actuellement dans la législation à certains moments du

parcours scolaire. Le Pacte pour un enseignement d'excellence opte en effet pour la suppression de l'interdiction du redoublement qui prévalait jusqu'ici certaines années du parcours scolaire, et s'inscrit dans un nouveau paradigme qui n'interdit le redoublement à aucun moment du parcours scolaire tout en le rendant exceptionnel partout.

Un tel changement, qui devra être soutenu par la formation des enseignants à ces évolutions ainsi que par la dynamique impulsée par les contrats d'objectifs, traduit une nouvelle approche dans la lutte contre l'échec scolaire, le redoublement et le décrochage, en s'inscrivant dans une logique de plus grande autonomie et de responsabilisation des équipes éducatives.

### Trois leviers essentiels permettent de concrétiser l'approche évolutive :

1. L'octroi de périodes visant la mise en place de l'accompagnement personnalisé – périodes destinées à soutenir les pratiques de différenciation.
2. Pour certains élèves, l'imposition de processus de suivi en cours d'année, avec la mise en place de dispositifs spécifiques et complémentaires de différenciation et d'accompagnement personnalisé lorsque les difficultés d'apprentissage persistent.
3. La mise en place d'un outil soutenant cette approche évolutive, à savoir le dossier d'accompagnement de l'élève (DAcCE), (ce dernier est reporté en 23/24 mais sera accessible en 22/23 en mode formation).

### L'accompagnement personnalisé, un soutien essentiel dans le parcours des élèves au sein du tronc commun renforcé

Les moyens de l'accompagnement personnalisé vont se déployer avec la mise en œuvre du tronc commun et de ses référentiels disciplinaires. Ces moyens seront pour tous ces élèves, qu'ils soient en difficulté ou non, de se voir proposer des activités de soutien, de consolidation des apprentissages ou de dépassement. Ils pourront prendre diverses formes : co-intervenants dans la classe, petits groupes, individualisation,... Le principe minimal pour ces deux périodes (ou quatre périodes) est un accompagnement de deux classes par trois enseignants ou par deux enseignants et une logopède.

### Comment ?

Le volume de l'accompagnement personnalisé sera de quatre périodes hebdomadaires en P1P2 et deux périodes hebdomadaires de la P3 à la P6.

Elles seront générées de la manière suivante :

- en P1P2 : 1 période générée par tranche entamée de 5 élèves sur la population totale P1P2 ;
- en P3P4 : 2 périodes générées par tranche entamée de 20 élèves sur la population totale P3P4 ;
- en P5P6 : 1 période générée par tranche entamée de 20 élèves sur la population totale P5P6.

De nouveaux moyens budgétaires sont dégagés dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, à savoir 38,8 millions d'euros (non indexés) destinés à couvrir les dispositifs (P1 à S3) auxquels s'ajouteront les moyens P1-P2 (suite du Contrat

<sup>i</sup> Source : Exposé des motifs – Avant-projet de décret sur l'accompagnement personnalisé.

pour l'Ecole de M. Arena, ratio de 20 Es par classe), les budgets alloués aux élèves à coefficient 1,5, ainsi que les périodes libérées par les futures heures de deuxième langue en P3P4 et la future 3ème période d'éducation physique en P5P6. Les écoles auront la possibilité d'utiliser leur reliquat ou leurs périodes d'adaptation ou leurs périodes d'encadrement différencié si trop peu d'heures sont générées par le calcul proposé, afin de respecter le prescrit légal de quatre périodes hebdomadaires en P1P2 et deux périodes hebdomadaires de la P3 à la P6.

### Cinq balises pour respecter la mise en place du dispositif et éviter toute dérive du système.

**Balise 1 – La description des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé devra figurer dans le Plan de pilotage de l'école/ Contrat d'objectifs**

Ces informations seront soumises au Conseil de participation.

### **Balise 2 – Taille des classes**

Les périodes d'accompagnement personnalisé **ne peuvent pas être utilisées à des fins de réduction permanente et systématique de la taille du groupe-classe.**

L'encadrement renforcé réduira **temporairement** la taille du groupe-classe (par exemple, pour créer des plus petits groupes facilitant l'acquisition des objectifs d'apprentissage préalablement concertés) mais ces groupes doivent être temporaires et flexibles, pour prendre en compte les progrès et les besoins de tous les élèves.

### **Balise 3 – «Au bénéfice de tous les élèves» afin de limiter l'externalisation**

Les périodes d'accompagnement personnalisé devront servir prioritairement au sein de la classe afin que tous les élèves puissent en bénéficier.

La prise en charge d'élèves hors du groupe-classe durant ces moments pourra s'avérer pertinente mais elle devra éviter deux dérives. Dès lors, la prise en charge hors classe des élèves sera balisée par deux interdictions : la création de groupes homogènes permanents (toute l'année) et systématiques (avec les mêmes élèves) d'élèves en difficulté à chaque moment d'accompagnement personnalisé et l'interdiction de mener de nouveaux apprentissages lorsque des élèves sont pris en charge hors-classe.

### **Balise 4 – Le respect de l'intensité variable de l'accompagnement personnalisé selon les années**

Les moyens d'accompagnement personnalisé **sont variables selon les années, plus intenses au début de l'enseignement primaire** (quatre périodes en P1P2 et deux périodes de P3 à P6). A ce jour, rien n'est précisé pour les S1, S2 et S3.

Néanmoins, si les moyens d'accompagnement personnalisé génèrent un surplus de périodes par rapport au prescrit minimal, celles-ci peuvent être affectées à d'autres années d'études, pour servir des finalités pédagogiques et/ou organisationnelles (organiser des moments d'accompagnement personnalisé, faire du dédoublement de classe, etc.) adaptées aux besoins et réalités locales des établissements.

### **Balise 5 – Le contrôle des dispositifs**

Administrativement, un **encodage précis des heures d'accompagnement personnalisé dans les documents administratifs relatifs à l'utilisation des périodes** (documents 12) est prévu. Ces dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé sont inscrits dans les plans de pilotage et dès lors communiqués au Conseil de participation auquel les représentants des parents sont associés. Il est par ailleurs prévu que les dispositifs de différenciation et d'accompagne-

ment personnalisé fassent l'objet d'une communication spécifique aux parents (ou aux élèves majeurs) en début d'année scolaire.

### **Concrètement**

En comparaison avec le processus des périodes P1P2 et selon mes notes (nous ne disposons pas encore des simulations chiffrées au moment d'écrire ces lignes) : 248 écoles auront des moyens identiques, 1795 écoles auront 1 à 6 périodes en plus, 365 écoles auront 7 à 12 périodes en plus, 52 écoles auront plus de 19 périodes en plus. **Donc moins de 200 écoles perdront des périodes dont seules 40 écoles auront des difficultés d'organisation (sous réserve d'avoir les chiffres officiels).**

### **Notre position et nos craintes sur le sujet**

1. Si la réflexion globale sur l'accompagnement personnalisé devra être menée au Conseil de participation, nous avons la **crainte de reddition de comptes** même si le commentaire des articles de cet avant-projet de décret nous rassure un peu : «*La disposition introduit une nouvelle compétence du Conseil de participation, en lien avec la mise en place de l'accompagnement personnalisé. Cette disposition se place dans la logique de transparence vis-à-vis des acteurs de l'école, en particulier des parents qui, le cas échéant, peuvent questionner l'école sur les dispositifs mis en place*». Nous ne contestons pas qu'il faille en parler au Conseil de participation mais pourquoi pas en préalable dans les organes locaux de concertation, car ce nouveau processus aura des conséquences sur les conditions de travail.
2. Même si dans sa balise 5, le processus est contrôlé et que des sanctions sont prévues<sup>ii</sup>, **nous avons**

<sup>ii</sup> En cas de violation des conditions d'organisation des périodes AP = sanctions suivantes : 1° l'avertissement ; 2° une amende dont le montant équivaut à 5 % des moyens de fonctionnement annuels de l'école concernée ; 3° en cas de récidive dans un délai de cinq ans, le retrait, pour l'année scolaire en cours, de la totalité des dotations ou des subventions de fonctionnement de l'école en cause. À défaut de payer l'amende visée à l'alinéa 1er, 2°, dans un délai de trois mois suivant la notification de la sanction, le Gouvernement fait retrancher des dotations ou des subventions de fonctionnement de l'école en cause le montant de l'amende majorée de 2,5 %.

**de fortes craintes que ces moyens soient détournés pour faire face à la pénurie.** Lorsqu'un matin, un membre du personnel sera absent, la tentation sera forte de le remplacer par l'enseignant en charge de l'accompagnement personnalisé. Nous demandons que ce dispositif soit contrôlé de manière beaucoup plus systématique pour éviter toutes dérives !

3. L'article 16 §6 «Le nombre maximum d'élèves en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années de l'enseignement primaire est de 24 par groupe-classe» est particulièrement imbuvable, car avec les dérogations, pourraient s'ajouter 2 à 4 élèves en plus pour arriver à un total de 28 ! Nous demandons leur suppression dans notre cahier de revendications. Le Gouvernement nous dit au retour de nos trois actions à Bruxelles,

Mons et Liège : «*Le Gouvernement souhaite ouvrir un chantier rapidement sur ce point, afin d'objectiver ces situations et de mieux réguler le mécanisme d'octroi des dérogations dans le but d'assurer le respect du cadre légal en matière de taille des classes. Ce chantier sera entamé avec les représentants des organisations syndicales et des Pouvoirs organisateurs à la rentrée 2022 et devra aboutir sur l'adoption de mesures concrètes au plus tard en juin 2023. Dans l'intervalle, les Services de l'administration seront chargés d'exercer une vigilance accrue dans l'examen des demandes de dérogations aux normes sur lesquelles ils doivent se prononcer.*

4. La seule possibilité de respecter une taille classe minimale sera **d'avoir des classes multiples**, mais

nous savons que cela engendre des difficultés supplémentaires et une augmentation de la charge. Dans un contexte de marché scolaire concurrentiel, les écoles ne veulent pas proposer ce type d'organisation.

**Sans avancée significative et éléments rassurants sur nos craintes, la CSC-Enseignement a remis un avis défavorable sur cet avant-projet de décret qui, quoi qu'ils en disent, aura des conséquences sur la taille des classes et les conditions de travail des enseignants.**

**A l'heure de boucler ces lignes et à la suite de l'action du 5 mai à Liège, nous apprenons que les périodes P1P2 seraient maintenues une année supplémentaire. Dossier à suivre dans votre revue CSC-Educ et dans une prochaine circulaire à venir.**

Philippe Dolhen

## ➤ Réforme du qualifiant, premier volet : instauration d'un Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ)

### 1<sup>er</sup> acte : une mesure d'économie de 37 millions d'euros. Coup de projecteur sur le travail de l'ombre de vos représentants syndicaux !

L'avis n°3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence l'avait annoncé : à côté des investissements consentis dans le maternel et dans le primaire, la maîtrise du budget devrait se réaliser entre autres par une «*rationalisation des options du qualifiant avec adaptation concomitante de l'allocation NTPP*» amenant une économie de 37 millions d'euros dans le qualifiant (page 217).

**Mars 2020** : le confinement est à peine déclaré que les représentants des organisations syndicales sont invités à une concertation par visioconférence. Pour ces réunions, la règle est la confidentialité. Ceci s'explique par le fait que l'on discute de textes qui sont en chantier et peuvent encore fortement évoluer. Il est donc jugé prématuré de les communiquer.

Selon les responsables du Pacte, la rationalisation de l'offre n'engendre qu'une économie marginale pour la Communauté française. Dès lors, pour garantir l'économie annon-

cée, le Gouvernement présente une mesure de réduction de l'encadrement des cours techniques et pratiques qu'il justifie par l'adaptation du calcul du NTPP aux grilles du qualifiant modifiées depuis 1992 et particulièrement en 2013, augmentant la formation commune et diminuant la formation technique et pratique qui génère plus de NTPP.

Rapidement, nous nous rendons compte que la réduction du NTPP dévolu aux cours techniques et pratiques va occasionner des dégâts importants au niveau de l'emploi et que cela va se cumuler à une série d'autres réformes annoncées, notamment la disparition des 3P et 3TQ par la prolongation du tronc commun ou la fusion des filières technique et professionnelle de qualification. Ces mesures vont porter un coup dur à l'enseignement qualifiant. Difficile de parler de revalorisation dans un tel contexte ! Les trois organisations syndicales sont invitées à réagir rapidement : trois notes syndicales sont donc transmises pour contester ces projets. La réunion suivante est annulée. Plus de nouvelles pendant six mois...

**Octobre 2020** : retour du projet avec des aménagements qui tiennent compte de certaines remarques syndicales. Le

projet est précisé, complété ; l'impact social est présenté avec des possibilités de réaffectations tenant compte des perspectives de départs en fin de carrière... mais la potion reste imbuvable. Une nouvelle présentation est faite le 28 janvier 2021 : pas de changement substantiel du projet. Régulièrement, nous demandons à pouvoir communiquer ces projets à nos instances et à nos affiliés, mais la réponse est toujours la même : ces projets sont encore en chantier, la confidentialité reste de mise.

**Mars 2021** : les organisations syndicales en front commun informent la Ministre Désir qu'elles s'opposent au projet d'économie de 37 millions d'euros et qu'elles informeront largement leurs affiliés. Rapidement, une réunion est organisée par le Cabinet de la Ministre : un accord se dégage pour abandonner le projet de diminution du NTPP. La mauvaise nouvelle, c'est que l'objectif d'économie de 37 millions d'euros reste un impératif du Gouvernement qui reviendra avec une autre proposition pour atteindre cet objectif.

## 2<sup>e</sup> acte : l'évaluation de la certification par unités (CPU)

Elle était également annoncée dans l'avis n°3 : une généralisation de la CPU devrait être décidée sur base de l'évaluation des résultats de la mise en œuvre partielle. Cette opération était estimée à un investissement de 5 millions d'euros, compensé par un effet retour lié à la diminution du redoublement de -4,4 millions d'euros, soit un coût final de 0,6 millions d'euros (p. 209).

La réalité se révèle très éloignée de cette prévision. Le Gouvernement constate que les moyens accordés à la remédiation s'avèrent plus coûteux qu'attendu, allant cette année jusqu'à 16 millions d'euros pour un périmètre correspondant à environ 10 % des options du qualifiant !

Il s'est avéré très compliqué de faire une évaluation de la CPU. En effet, un premier dispositif expérimental avait été instauré en 2012 pour quatre options au 3<sup>e</sup> degré puis, en 2017, une première extension vers l'alternance et le spécialisé, et enfin, en 2018, une extension pour une série d'options en 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.

Finalement, l'analyse des indicateurs chiffrés et du rapport d'inspection qui abordait des éléments plus qualitatifs, ne permet pas d'objectiver un effet de diminution du redoublement, ni une amélioration du taux de certification, ni une diminution du parcours des élèves certifiés. Ces constats recourent un certain nombre de retours de nos affiliés estimant que la CPU entraîne une surcharge importante et complique l'organisation des études, d'autant que trois organisations coexistent : l'organisation avec des ensembles articulés de compétences (EAC), la CPU au D3 et la CPU 4-5-6. Un fameux imbroglio ! Relevons par contre que dans quelques établissements, même si la CPU avait nécessité de gros efforts de mise en place, elle était perçue comme globalement positive. En effet, par endroits, elle se

révélaient porteuse de résultats probants dans les apprentissages et source de satisfaction chez les enseignants.

Le Gouvernement a alors demandé au Conseil général de l'enseignement secondaire de réfléchir à une proposition de parcours qui reprendrait les côtés positifs de la CPU, **mais sans les moyens de la remédiation**, réalisant ainsi l'économie escomptée (voir fin du 1<sup>er</sup> acte). Le Conseil général a estimé qu'il était opportun de proposer un parcours unique pour toutes les options du qualifiant, réparti sur les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, faisant ainsi un pas concret vers la structure prévue à l'issue du futur tronc commun. Cela permet également d'étaler les effets de cette mise en œuvre et d'être mieux préparés à l'arrivée du tronc commun. Par contre, le Conseil général a dénoncé l'absence de financement de la remédiation. Rappelons qu'au Comité de concertation du Pacte, nous avons demandé de commencer à travailler sur les importantes réformes de l'après tronc commun pour ne pas être pris de court et devoir gérer tous les changements le moment venu.

## 3<sup>e</sup> acte : l'avant-projet de décret relatif au Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ)

Nous vous présentons ici le texte qui nous a été soumis pour la négociation. Rappelons que par la suite, il sera relu et éventuellement modifié par le Gouvernement en fonction des remarques reçues des représentants des PO, des organisations syndicales, du Conseil d'Etat. Enfin, le texte sera éventuellement amendé par la Commission de l'éducation avant d'être voté au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Parcours d'Enseignement Qualifiant propose un parcours commun à toutes les options de base groupées, qu'elles soient évaluées sur base de schémas de passation (pour les anciens profils établis par la Commission communautaire des professions et des qualifications-CCPQ) ou sur base des profils de certification (pour les nouveaux profils établis par le Service francophone des métiers et des qualifications-SFMQ).

Le parcours commence donc en 4<sup>e</sup> année. A la fin de celle-ci, l'élève qui est en grande difficulté sera amené soit à effectuer une 4<sup>e</sup> année complémentaire dans la même option moyennant un Programme spécifique de soutien aux apprentissages (PSSA), soit à recommencer sa 4<sup>e</sup> année dans une autre option de base groupée, soit encore il sera admis en 5<sup>e</sup> année dans une autre option moyennant d'éventuelles restrictions et l'avis du Conseil d'admission.

Il faut noter également qu'à l'issue d'une 4<sup>e</sup> complémentaire, l'élève est automatiquement admis en 5<sup>e</sup>. Comme aujourd'hui, une réorientation reste envisageable jusqu'au 15 novembre.

Le passage de la 5<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année est lui aussi automatique. En fin de 6<sup>e</sup>, l'élève qui n'a pas obtenu une ou plusieurs certifications peut poursuivre dans un dispositif de fin de

(suite page 17)



A red metal gate with a silver latch is shown in the foreground. A white sign with a black border and two green circular fasteners is attached to the gate. The sign contains the text "Fermeture complète jusqu'au 28 août inclus". The background is a blurred outdoor scene with green foliage and a yellow structure.

**Fermeture complète  
jusqu'au  
28 août inclus**

# RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Enseignants, vous êtes en vacances **jusqu'au 28 août 2022 inclus** !  
La CSC-Enseignement avait proposé une rentrée différée des élèves.

Le Gouvernement en a décidé autrement.

En conséquence, avant le 29 août :

- **aucune** réunion de rentrée ou autre ne peut avoir lieu ;
- **aucune** session d'examens ne peut être organisée ;
- **aucune** présence (permanence d'inscriptions ou autre) ne peut être exigée.

**Bonnes vacances à toutes et tous !**

# Notre Force, c'est Vous !





parcours complémentaire, avec un PSSA également. Ce dispositif est financé à hauteur de 1,25 période par élève... Il doit permettre au jeune d'obtenir les certifications visées dans le délai le plus court possible.



Pour le reste, la législation actuelle s'applique comme aujourd'hui.

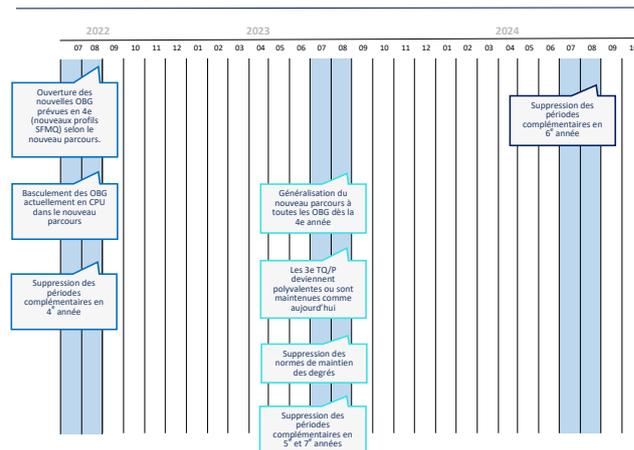
Actuellement, une réflexion est menée pour adapter la 3<sup>e</sup> année à ce nouveau parcours. Les écoles pourront conserver leurs options en 3TQ ou 3P dans le respect des règles actuelles, mais pourront également organiser une 3<sup>e</sup> année polyvalente (TQ et/ou P).

**La mise en œuvre annoncée de la réforme** : dès la rentrée prochaine, le PEQ s'appliquera pour les options actuellement organisées en CPU, ainsi que pour les nouvelles options programmées en 4e sur base d'un profil SFMQ.

La suppression des moyens dévolus à la remédiation se fera dès la rentrée prochaine pour la 4<sup>e</sup>, dès la rentrée 2023

pour les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années et dès la rentrée 2024 pour la 6<sup>e</sup> année. Une courte mesure transitoire est prévue à hauteur de près de la moitié des moyens accordés à la CPU : 0,12 période par élève de 5<sup>e</sup>, 0,2 période par élève de 7<sup>e</sup> en 2022-2023 et 0,2 période par élève de 6<sup>e</sup> année jusqu'en 2023-2024 (voir rétroplanning).

### Rétroplanning



### Avis rendu par la CSC-Enseignement au Gouvernement concernant ce projet. Notons que toutes les organisations syndicales ont rendu un avis défavorable.

La CSC-Enseignement estime que ce projet clarifie et simplifie le parcours des jeunes du qualifiant, en intégrant les différentes modalités existant actuellement. D'autre part, les efforts consentis dans certains établissements pour mettre en place la CPU pourront être partiellement valorisés pour passer au PEQ, qui s'appuie sur les profils de certification et sur les UAA, dans le respect de la politique européenne en la matière.

Cependant, la CSC-Enseignement rappelle que ce dispositif a pour objectif premier de remplacer la CPU dont l'évaluation de l'efficacité n'a pas été probante, tout en retirant les moyens qui étaient dévolus à la remédiation.

Il s'agit donc bien d'une mesure d'économie, qui va entraîner une perte d'emplois estimée à 200 ETP. Cela doit contribuer à rencontrer un objectif budgétaire fixé dans l'avis n°3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence.

La CSC-Enseignement regrette que l'impact social n'a pas fait l'objet de mesures spécifiques intégrées dans le texte.

La mise en œuvre de ce PEQ va avoir pour conséquence d'entraîner une surcharge de travail collective (au sein des équipes et pour chaque enseignant) et va poser des difficultés d'organisation sur le terrain. Elle nécessitera explications et soutien.

Des propositions peu ou pas coûteuses ont été évoquées en négociation. En voici quelques exemples :

L'application de ce texte va entraîner des pertes partielles et des mises en disponibilité totale par défaut d'emploi. Dans l'attente d'un rappel en service, ces MDP nommés restent à la disposition de leur PO et perçoivent un traitement d'attente.

1A. Une mesure pourrait affecter automatiquement ces MDP à la remédiation dans le cadre du PEQ au sein de leur PO. Dans ce cadre particulier, les effets de la mise en disponibilité par défaut d'emploi ou de la perte partielle visés à l'article 2 § 1<sup>er</sup> de l'AR du 18 janvier 1974 sont suspendus pendant la durée de cette mise à disposition.

1B. Cette disposition pourrait être appliquée auprès d'autres PO, sur base volontaire, assortie de la même suspension des effets de la perte partielle ou de la mise en disponibilité par défaut d'emploi visés à l'article 2 § 1<sup>er</sup> de l'AR du 18 janvier 1974.

Cette mise à disposition pourrait prendre la forme d'un «service d'aide à la réussite de l'élève», en s'inspirant de ce concept en application dans le Supérieur et en l'adaptant à la réalité du PEQ.

C'est pourquoi, à ce stade et à défaut de propositions concrètes répondant aux difficultés relevées, la CSC-Enseignement remet un avis défavorable.

André Brüll



## COMMISSIONS

# ➤ 50 ans et toutes leurs dents !

C'est ce mercredi 27 avril que la Commission permanente du spécialisé de la CSC-Enseignement fêtait les 50 ans de la création de l'enseignement spécialisé.

Même si le terme des 50 ans du spécialisé est un peu usurpé, la crise sanitaire douloureuse que nous venons de traverser n'a pas refroidi l'enthousiasme des membres de la Commission permanente de l'enseignement spécialisé de la CSC-Enseignement. C'est finalement deux ans plus tard qu'initialement prévu que nous avons eu la chance de nous retrouver toutes et tous, délégués et militants de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement ordinaire et des centres PMS. Enfin... Quand nous écrivons toutes et tous, c'était sans la présence de la Ministre Caroline Désir et de la représentante de son Cabinet qui, lundi 25 avril, en fin de journée, ont fait savoir qu'elles ne pourraient être présentes...

La CSC-Enseignement a pourtant été la seule organisation à mettre en lumière cet anniversaire en lui consacrant une journée. Interpellant, non ?

Bien heureusement, un anniversaire, ça n'attend pas celles et ceux pour qui nous ne comptons pas. Qu'ils restent là où ils étaient ; ils avaient certainement mieux à faire que de témoigner un peu d'intérêt pour celles et ceux qui, au jour le jour, déploient des trésors d'ingéniosité, de patience, d'attention et d'innovation pour le bien et même le mieux de leurs élèves.

Un anniversaire, ça se fête avec les membres du personnel qui, au jour le jour, œuvrent à faire de l'enseignement spécialisé un enseignement 'extra ordinaire'. Étaient présents, celles et ceux qui ont eu la chance de profiter de cet enseignement d'excellence pour grandir, progresser et mettre en œuvre leur potentiel. Avec les collègues de l'ordinaire et les Centres PMS, les relations se multiplient et s'intensifient pour aug-

menter les chances de réussite de nos élèves. Celui ou celle qui, un jour, a vu un sourire illuminer le visage d'un enfant ou d'un jeune qui avait enfin trouvé sa place dans une école faite pour lui ne peut rester insensible à la haute valeur ajoutée de l'école spécialisée.

C'est à ces «bénéficiaires» que fut consacrée la matinée. Témoignages audiovisuels ou de vive voix, avec Yassin Ahmya, et échanges avec la salle ont permis de mettre en lumière le fait que pour les élèves de l'enseignement spécialisé, celui-ci est avant tout une chance, une opportunité de pouvoir se faire entendre, comprendre et accompagner sur un chemin personnel loin des contraintes liées au programme. Le nombre d'élèves en classe et les temps nécessaires pour individualiser les apprentissages sont des atouts majeurs pour valoriser les potentiels.

Ce sont ensuite plusieurs ateliers qui ont permis aux participants de se présenter, d'échanger, de s'interroger puis de rêver sur l'avenir de l'enseignement spécialisé. Toutes ces contributions,

riches et vivantes, vont maintenant être reprises par la Commission du spécialisé afin d'en faire la matière première de réflexions sur l'avenir dont nous rêvons, que nous voulons, pour notre enseignement spécialisé. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

Après un repas convivial au cours duquel les conversations se sont poursuivies, nous avons eu la chance de pouvoir profiter d'une fable racontée et commentée par Joseph Schovanec. Un grand moment passé entre envolées poétiques, réflexions très terre à terre mais empreintes d'énormément de bons sens, de profondeur et d'humour, partagé avec la salle. Extrêmement accessible, J. Schovanec s'est ensuite plié à un jeu de questions/réponses qui nous laissent également beaucoup de matière pour continuer notre travail. Il nous a également ap-



porté un regard pertinent sur ce qu'est la différence dans la société et sur son acceptation.

Tout comme le travail d'équipe est écrit dans les gènes de l'enseignement spécialisé, il l'est également dans ceux de la Commission du spécialisé de la CSC-Enseignement. C'est un réel travail collégial qui a présidé à l'imagination, la mise sur pied, la préparation, l'organisation et la gestion de cette journée anniversaire. Que toutes celles et tous ceux qui y ont participé en soient remerciés !

C'est aussi cet élan commun que Roland Lahaye, notre Secrétaire général, a souligné dans son allocution de clôture, mettant également en avant la richesse née des particularités et des différences de l'enseignement spécialisé. Il a rappelé les écueils qui nous attendaient avec la mise en œuvre des pôles territoriaux et les différentes mesures d'économie mises en œuvre «sur le dos» de l'enseignement spécialisé, entre autres... Le futur n'est certes pas à redouter à court terme mais il est toutefois très loin d'être rose et nous n'avons pas fini de devoir



batailler pour conserver cet enseignement tellement nécessaire aux plus fragiles.

La journée s'est ensuite terminée par le partage d'un gâteau réalisé par Madame Tonka et ses élèves (Manon, Océane, Emilie, David, Bryan, Valentin et Alexandre) de l'Ecole Saint-Edouard

de Spa.

L'espoir dans toutes les têtes à ce moment était de pouvoir se retrouver dans huit ans pour fêter aussi dignement les 60 ans !

A bientôt !

● Thierry Delhoux

## ➤ Commission WBE - 22 mars, date symbolique...

Ce 22 mars 2022, l'Administrateur général, Julien Nicaise, ainsi que son Directeur général Manuel Dony, sont venus présenter aux délégués réunis à la Haute Ecole Albert Jacquard, l'évolution de l'organigramme WBE suite à une demande de la Commission de notre Centrale regroupant les mandataires de l'enseignement organisé par la Communauté française.

Monsieur Leblon, Administrateur général ad interim en attendant la désignation de Monsieur Nicaise, avait en 2019 présenté l'évolution probable de cet organisme d'intérêt public (OIP), organisme ayant pour mission, par le Gouvernement, d'organiser l'enseignement de la Communauté française.

Cet OIP a été créé par le décret du 7 février 2019 rendant autonome le Pouvoir organisateur de l'enseignement organisé, permettant que la Ministre ne soit plus que Pouvoir régulateur, étant libérée de la mission d'organiser l'enseignement de la Communauté française.

Monsieur Nicaise a pris ses fonctions en avril 2020, en pleine crise Covid, l'époque de confinement ne permettant pas les réunions en présentiel mais exigeant la gestion d'une situation extrêmement délicate.

La réunion de formation s'est déroulée, en fonction des agendas de chacun, le 22 mars 2022, dans les locaux de la

Haute Ecole Albert Jacquard, le Collège de Direction de la Haute Ecole nous ayant prêté un local équipé pour réaliser une formation avec hybridation.

Monsieur Nicaise nous a présenté un organigramme en construction de cinq Directions générales : la Direction générale des personnels de l'éducation, la Direction générale du pilotage et des affaires pédagogiques, la Direction générale de l'organisation et des finances, la Direction générale de la stratégie et de l'innovation et la Direction générale des bâtiments et de la logistique. Les échanges entre les Directions se font par une structure, le Collège des Directions (CODIR), les Services de l'Administrateur étant



transversaux pour assurer la cohésion du système.

L'autonomisation du PO devrait se poursuivre une fois la structure «faitière» en place par la création de coordinations zonales, une coordination par zone. Monsieur Nicaise est très prudent par rapport au timing. Pour le moment, il compte sur les Préfets coordonnateurs de zone et sur les Directeurs coordonnateurs de zone pour assurer les missions de cette coordination zonale. Dans leur travail lié à la Direction générale des personnel de l'enseignement (DGPE), ils sont aidés par les désignateurs et des référents de la carrière qui siègent dans les Commissions zonales d'affectation. Pour leur mission de gestion des établissements, ils sont soutenus par les Services de la Direction générale du pilotage et des affaires pédagogiques.

Ayant compris l'intérêt d'avoir un Préfet ou Directeur coordonnateur compétent, les délégués se sont inquiétés du principe de recrutement de ces membres du personnel. Il faut reconnaître que les réponses données notamment par Monsieur Dony n'ont pas vraiment convaincu tout le monde. Il reste évident que le rôle de coordonnateur sur une zone est primordial pour un fonctionnement efficient du Pouvoir organisateur, le plus gros PO de la Communauté française.

Monsieur Dony nous a montré la complexité de ses Services, avec des personnels qui sont sous statut d'agents du Pouvoir organisateur, et d'autres qui sont sous statut d'agents du Pouvoir régulateur.

D'ici 2026, les agents auront fait le choix de leur statut mais en attendant, l'organigramme proposé verra encore beaucoup de changements. Afin que ce soit la bonne personne qui donne la bonne réponse, une adresse mail particulière a été créée, il s'agit de : [personnel.education@w-b-e.be](mailto:personnel.education@w-b-e.be).

La création de cette adresse a été faite avec un système d'indicatage, qui permet que le mail soit orienté vers le bon Service, la bonne personne, et qui devrait permettre que les mails ne restent pas sans réponse.

Nos hôtes, attendus pour d'autres prestations, nous ont quittés vers 11h30, non sans nous promettre de répondre positivement à d'autres invitations.

La formation s'est donc poursuivie en analysant les informations reçues en primeur, comme nous l'a annoncé Monsieur Dony.

● Bernard Detimmerman

**PRIME SYNDICALE**

DÈS RÉCEPTION DE VOTRE FORMULAIRE  
DANS VOTRE BOÎTE ÉLECTRONIQUE "MON ESPACE",  
N'OUBLIEZ PAS DE NOUS LE TRANSMETTRE

**DATE LIMITE : 30 JUIN !**

Votre formulaire de demande de prime syndicale est disponible dès la mi-mars dans votre espace réservé sur le guichet électronique de la FWB

<https://monespace.fw-b.be>

! LE FORMULAIRE ORIGINAL SIGNÉ DOIT ÊTRE REMIS  
AU SECRÉTARIAT RÉGIONAL CSC-ENSEIGNEMENT  
DE VOTRE LIEU D'HABITATION

ET NON À LA CSC OU À LA FWB.  
L'ENVOI PAR COURRIEL N'EST PAS AUTORISÉ (LOI FÉDÉRALE)

COMMENT VOUS IDENTIFIER SUR "MON ESPACE" ?

Plusieurs méthodes sont disponibles dont

L'IDENTIFICATION À L'AIDE D'UN LECTEUR DE CARTE E-ID  
OU VIA L'APPLICATION « ITSME »

Application téléchargeable sur un ordinateur ou un smartphone :  
lors de votre première connexion, l'identification se fait à l'aide de votre carte d'identité  
ou de votre carte de banque. Par la suite, l'identification est automatique.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR NOTRE SITE  
[WWW.LACSC.BE/CSC-E/PRIME-SYNDICALE](http://WWW.LACSC.BE/CSC-E/PRIME-SYNDICALE)

- Une prime syndicale, c'est quoi ?
- Qui peut bénéficier d'une prime syndicale ?
- Quelles sont les conditions pour l'obtenir ?
- Quel est le montant de la prime syndicale ?
- Quand la prime est-elle versée ?
- Quelle est la procédure à suivre pour réclamer la prime ?

Circulaire administrative  
de référence

CA 8511

Editeur responsable: Roland LAHAYE - Rue de la victoire 16- 1060 Bruxelles

# ➤ Jeunes temporaires, ACS, APE : comment passer de bonnes vacances !

## 1. La rémunération durant les vacances d'été

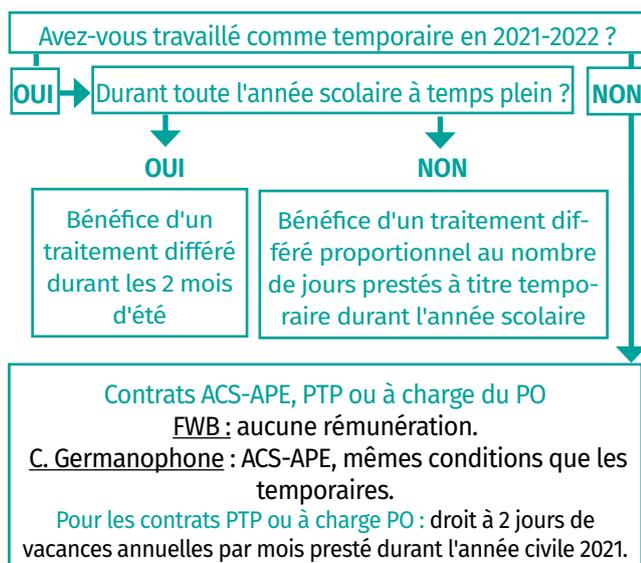
Durant les vacances d'été, un traitement différé versé par la Communauté française et calculé au prorata des prestations exercées à titre de temporaire durant l'année scolaire 2021-2022 est versé de manière automatique sur base du barème qui a déterminé le salaire mensuel perçu.

Ce n'est pas le cas pour les prestations exercées dans un contrat ACS, APE, PTP ou à charge du Pouvoir organisateur.

Pour les périodes de l'année scolaire ou académique non couvertes par un traitement différé, vous devez faire des démarches pour obtenir des allocations sociales.

### Schéma récapitulatif

#### AVEZ-VOUS DROIT À UN TRAITEMENT DIFFÉRÉ ?



### Modalités de liquidation du traitement différé

La première moitié du traitement global dû pour les deux mois est payée fin juillet et l'autre moitié fin août. Le traitement différé est versé automatiquement par la FWB aux bénéficiaires.

## 2. Les allocations sociales

### Allocations d'insertion

Montants à partir du 1/5/2022	Par jour	Par mois
Cohabitant avec charge de famille	57,62 €	1498,12 €
Isolé (+ de 21 ans)	42,92 €	1115,92 €
Cohabitant ordinaire (+ de 18 ans)	21,01 €	546,26 €
Cohabitant «privilegié» : le conjoint ne bénéficie que de revenus de remplacement	23,61 €	613,86 €

Le droit aux allocations d'insertion est limité dans le temps : crédit de 36 mois. Ce crédit est calculé de date à date, à partir du jour où le droit aux allocations d'insertion vous a été accordé pour la première fois.

- Cette période peut être prolongée si vous avez travaillé au minimum 156 jours au cours des 2 dernières années.

- Dérogation : si vous êtes isolé-e, cohabitant-e avec charge de famille ou "privilegié-e", le crédit de 36 mois débute à partir du mois qui suit votre 30<sup>ème</sup> anniversaire.

### Allocations de chômage

Les allocations de chômage durant la 1<sup>ère</sup> année : au départ, le montant de l'allocation correspond à un pourcentage de la rémunération brute limité à un plafond salarial (PS) variant selon la période d'indemnisation.

Exemple : montant salarial brut d'un instituteur/AESI avec 5 ans d'ancienneté : 3020,40 € (au 1/5/2022).

Attention, pour les cohabitant-e-s ordinaires, les montants sont soumis à un précompte professionnel de 10,09 %.

Périodes	Montants maximum à partir du 1/5/2022	
1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> mois	max. 65 % du PS (3014,78 €)	75,37 €/jour soit 1959,62 €/mois
4 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup> mois	max. 60 % du PS (3014,78 €)	69,57 €/jour soit 1808,82 €/mois
7 <sup>e</sup> au 12 <sup>e</sup> mois	max. 60 % du PS (2809,83 €)	64,84 €/jour soit 1685,84 €/mois



Pour obtenir les allocations sociales, il est indispensable de faire les démarches auprès de la CSC.

### En bref et concrètement

Les dossiers chômage du personnel de l'enseignement sont traités par les Services chômage de la CSC.

Concernant la transmission de vos documents et du suivi de votre dossier "chômage d'été", les Services chômage de la CSC-Wallonne et de la CSC-Bruxelles ont des procédures qui peuvent différer.

Indépendamment de la procédure, le Centre de services CSC dont vous dépendez devra être en possession :

• du **formulaire "calcul des prestations"** dûment complété permettant de calculer la période des vacances couvertes par un traitement différé payé par la Communauté française afin de déterminer la période pour laquelle vous pourrez bénéficier d'allocations sociales.

Celui-ci est inséré dans la fiche pratique.  
Il est aussi téléchargeable sur le site :  
[www.lacsc.be/csc-e/traitement-differe](http://www.lacsc.be/csc-e/traitement-differe)



- de votre ou vos dernier-s C4-enseignement.

## En juin

Pour les résidents en Région wallonne, si, vous avez déjà introduit précédemment une demande d'allocations auprès de la CSC, un courriel de la CSC Service chômage vous a été adressé fin mai, indiquant la procédure à suivre.

### Transmission du formulaire "calcul des prestations"

Pour la Région wallonne, le Service chômage demande de procéder à l'envoi si possible **avant le 11 juin**

- soit **par mail** à votre Centre de services CSC en indiquant en objet : Rémunération différée + votre N° de registre national. Vous pouvez les trouver via le module de recherche sur le site : [www.lacsc.be/centresdeservices](http://www.lacsc.be/centresdeservices). Les adresses courriel pour les Centres de services de Wallonie sont reprises dans la fiche pratique (voir ci-après).

- Soit via le **processus en ligne** sur le site [www.lacsc.be](http://www.lacsc.be) en vous connectant à votre E-dossier via l'onglet "MA CSC" : Ouvrez l'onglet "Données chômage", sélectionnez "Demandes" puis "Enseignement" ; les instructions à l'écran vous guideront.

Le document doit être transmis en format PDF. Vous pouvez immédiatement voir si les documents ont bien été envoyés.

- Soit, à défaut, par courrier postal ou dépôt dans la boîte aux lettres à l'adresse de votre Centre de services CSC en indiquant en objet «Rémunération différée + votre N° de registre national».

En retour, votre correspondant CSC vous transmettra toutes les informations utiles :

- nombre de jours couverts par un traitement différé ;
- date à laquelle, le cas échéant, vous pourrez prétendre à des allocations ;
- le cas échéant, les documents manquants à transmettre pour finaliser votre dossier ;
- procédure pour bénéficier des allocations.

**Attention ! Ne vous rendez pas à votre Centre de services CSC si vous n'y avez pas été convié-e. Celui-ci prendra contact avec vous si nécessaire.**

## Au terme de l'année scolaire ou académique

**Ne quittez pas votre établissement sans avoir reçu vos documents sociaux !**

Remettez votre ou vos C4/C4-Enseignement signé-s à votre centre de services CSC et le cas échéant, selon la procédure indiquée par votre correspondant CSC.

Nous attendons la confirmation que la procédure en ligne décrite ci-dessus (mise en place durant la période Covid)

restera possible pour l'envoi des C4. En cas d'utilisation d'une procédure en ligne, vous devrez conserver précieusement l'original de vos documents.

## Fin juillet et/ou fin août

Pour les jours pour lesquels vous pouvez bénéficier d'allocations en juillet et/ou août, vous devez remettre mensuellement à votre Centre de services CSC une carte de contrôle. Nous vous invitons à utiliser la carte de contrôle électronique (EC3).

*Retrouvez toutes les informations utiles pour demander et remplir votre carte de contrôle de manière numérique sur le site : [www.lacsc.be/ec3](http://www.lacsc.be/ec3)*

## Fin août - début septembre

Vous devez vous inscrire comme demandeur d'emploi auprès du bureau du FOREM, d'ACTIRIS, de l'ADG ou du VDAB dans les 8 jours calendrier si vous n'avez pas d'emploi à la rentrée scolaire ou académique.

Si vous avez un emploi à temps partiel (non volontaire), sollicitez le statut de travailleur-euse à temps partiel avec maintien des droits (sécurité sociale et droit aux allocations complètes en cas de perte d'emploi).

### Fiche pratique

## "Comment passer de bonnes vacances ?"

Cette brochure reprend toutes les informations utiles pour vous guider en cette fin d'année. Elle est disponible dans la rubrique "publications & doc." sur notre site :

[www.lacsc.be/publications-csce](http://www.lacsc.be/publications-csce)



The brochure cover features a green border and a central illustration of a family walking. The title 'Comment passer de bonnes vacances ! 2022' is prominently displayed. A list of four key topics is provided: 1. Les démarches de fin de contrat - désignation, 2. Le pécule de vacances "jeune diplômé-e", 3. La rémunération durant les vacances d'été, 4. Les allocations sociales. The CSC logo is visible at the bottom right of the cover.

Marie Lausberg

# Temporaires, ACS-APE,...

## En cette fin d'année, ne négligez pas les formalités administratives !

- Quels sont les documents indispensables que doit vous remettre votre direction ?
- Avez-vous droit à un salaire pendant les vacances ?
- Comment introduire une demande d'allocation d'insertion ou de chômage auprès de la CSC ?
- Quand vous inscrire comme demandeur d'emploi ?
- Avez-vous droit à un pécule de vacances «jeune diplômé-e» ?

## Où trouver les réponses à ces questions ?

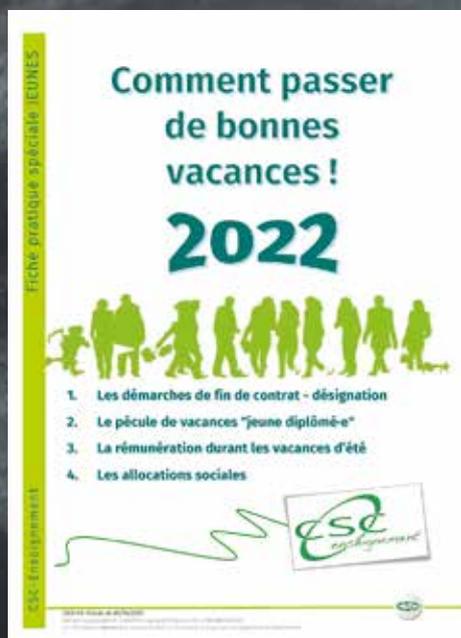
Contactez votre délégué·e syndical·e CSC

ou rendez-vous sur notre site

[www.lacsc.be/csc-e/salaire-ete](http://www.lacsc.be/csc-e/salaire-ete)



Vous pourrez aussi y télécharger notre fiche pratique «*Comment passer de bonnes vacances ?*» qui vous guidera dans vos démarches.



# PERMANENCES CHÔMAGE - Juillet 2022

Pour poser vos questions, être aidé-e-s dans vos démarches.  
Munissez-vous de tous les documents utiles dûment complétés (C4-enseignement, attestations de services,...)  
Attention ! Ce ne sont pas des permanences organisées par le Service chômage de la CSC.

FEDERATIONS CSC	MODALITES PRATIQUES	
<b>BRABANT WALLON</b>	<b>Nivelles</b> Rue des Canonniers 14 – 1400 Nivelles	Vendredi 01/07 de 9h30 à 12h
<b>CHARLEROI - Sambre et Meuse</b>	<b>Charleroi</b> Rue Pruniveau 5 – 6000 Charleroi	Vendredi 01/07 de 9h à 11h30 3 <sup>ème</sup> étage – salle 302
<b>LIEGE – VERVIERS – OSTBELGIËN</b>	<b>Liège</b> Boulevard Saucy 8-10 – 4020 Liège (4e étage)	Vendredi 01/07 de 9h à 11h30 4 <sup>ème</sup> étage
	<b>Huy</b> Rue Saint-Remy 7 – 4500 Huy	Vendredi 01/07 de 9h30 à 11h30
	<b>Verviers</b> Pont Léopold 4-6 – 4800 Verviers	Vendredi 01/07 de 9h à 11h30
	<b>Eupen</b> Aachener Straße 89 -4700 Eupen	Uniquement sur rendez-vous csc.chomage.eupen@acv-csc.be
<b>LUXEMBOURG</b>	<b>Arlon</b> Rue Pietro Ferrero 1 – 6700 Arlon	Jeudi 07/07 de 9h à 12h
	<b>Bastogne</b> Rue Pierre Thomas 12 – 6600 Bastogne	Mardi 05/07 de 9h à 12h
	<b>Libramont</b> Avenue Herbofin 32 A1 – 6800 Libramont	Mercredi 06/07 de 9h à 12h
	<b>Marche-en-Famenne</b> Avenue du Monument 8A – 6900 Marche-en-Famenne	Lundi 04/07 de 9h à 12h
<b>NAMUR-DINANT</b>	<b>Bouge</b> Chée de Louvain, 510 – 5004 Bouge	Mardi 05/07 de 9h à 11h30 1 <sup>er</sup> étage - salle éducation permanente



# > BRÈVES ET CIRCULAIRES

## > LA CITATION DU MOIS

«Être raisonnable en toutes circonstances ? Il faudrait être fou... ».

Raymond Devos

## > HUMOUR

De la richesse de la langue française ...

Ancien français...	Et son correspondant, après évolution linguistique
Ainsi	Du coup
Alors	Du coup
Tout à coup	Du coup
Soudainement	Du coup
En conclusion	Du coup
Si je comprends bien	Du coup
Ce qui fait que	Du coup
Conséquemment	Du coup
,	Du coup
Du coup	Alors donc du coup

## > LA QUESTION DU MOIS

**Comment est calculé le traitement différé ? Avec le nouveau rythme scolaire, comment sera-t-il calculé ?**

La rétribution différée est octroyée au membre du personnel temporaire qui a effectué des prestations pendant l'année scolaire précédant les vacances d'été.

Toutefois, cette rétribution différée n'est pas due :

- pour des fonctions accessoires et périodes additionnelles ;
- pour les temporaires des Centre PMS et PAPO, car ils sont payés en 12 mois ;
- pour les ACS, PTP, APE (chômage en juillet et août) ;
- pour les membres du personnel à titre temporaire à durée indé-

minée des Hautes Ecoles et Ecoles supérieures des Arts.

**Actuellement**, c'est-à-dire pour juillet/août 2022 inclus, la rétribution différée est calculée au prorata des prestations de la manière suivante :

Si les prestations couvrent l'année scolaire entière

En fonction des années, l'année scolaire entière correspond à 300, 301, 302, 303, 304 jours. Le traitement différé se calcule respectivement en 60/360<sup>e</sup>, 59/360<sup>e</sup>, 58/360<sup>e</sup>, 57/360<sup>e</sup>, 56/360<sup>e</sup>, pour être payé 360 jours.

L'année scolaire 2021-2022 comprend 303 jours, le traitement différé correspondra à 57/360<sup>e</sup> de la somme totale des rémunérations de septembre à juin (les calculs s'établissent sur le brut).

Si les prestations ne couvrent pas une année scolaire entière

La rétribution différée représente 20 % (coefficient 0,2) des rémunérations brutes (de chacune des périodes de prestations au cours de l'année scolaire).

**Et pour les prochaines années scolaires ?**

La circulaire 8568, définie ci-contre dans la rubrique «circulaires du mois», détermine le nouveau calcul qui sera d'application à partir de l'année scolaire 2022-2023 pour les temporaires visés par la réforme des rythmes scolaires.

Le coefficient 0,2 représentait le fait que les vacances d'été s'étendaient sur deux mois pour une année scolaire de dix mois. Suite à la réforme, la prochaine année scolaire compte 313 jours calendrier. Le coefficient devient

donc :  $(360-313)/313 = 47/313 = 0,150160$ .

## > LES CIRCULAIRES DU MOIS



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

### CIRCULAIRES ADMINISTRATIVES

**Circulaire 8568 - Réforme des rythmes scolaires : mise à jour des règles et consignes pour les membres du personnel.**

Cette réforme s'applique dès la rentrée scolaire 2022-2023, dans l'enseignement fondamental, secondaire ordinaire et spécialisé, l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit et l'enseignement de Promotion sociale (tant secondaire que supérieur).

La réforme consiste à alterner des périodes de 7 semaines de cours, avec des périodes de 2 semaines de congé. Dorénavant, les années scolaires débutent le dernier lundi du mois d'août et se terminent le premier vendredi du mois de juillet.

La circulaire présente l'adaptation de la réglementation concernant :

- les congés de vacances annuelles ;
- les autres CAD (congés/absences/disponibilités/DPPR) ;
- la pension de retraite ;
- le statut pécuniaire et la rémunération ;
- la maladie et le remplacement ;
- le statut administratif.

■ Catherine Blavier

**Notre Force, c'est Vous !**

## > Retraités et pré-retraités

### Amicale de Bruxelles

#### En juin

**Balade à Sint-Brixius Rode/Meise : Birrebeekvallei et Velaartbos, le mardi 28 juin 2022.**



Nous vous proposons de découvrir cette fois un beau coin du Brabant flamand, au nord de Bruxelles. La campagne du plat pays, la vallée d'un ruisseau charmant et un beau bois séculaire s'offriront à nous, le tout agrémenté d'un relief presque plat. Chemins, petites routes et sentiers parfois sur des caillebotis nous permettront d'effectuer une boucle d'environ cinq kilomètres.

Après la balade, nous prendrons une consommation dans un café.

Prévoir de bonnes chaussures de marche (chemins probablement boueux à certains endroits).

**Rendez-vous** à 14h30 devant l'église

de Sint-Brixius-Rode, 's Herenweg à 1870 Meise.

#### Accès :

- ♦ covoiturage recommandé ;
- ♦ transports en commun : bus De Lijn N°260 : départ Gare du Nord (boulevard Simon Bolivar) à 13h39 et arrivée à l'église de Sint-Brixius-Rode à 14h24 (bien se renseigner à l'avance).

**Prix** : 5 € par personne à virer au compte de l'Amicale CSC-E **avant le 14 juin** : BE27 0682 4835 3773. Ce prix représente un acompte sur ce que vous aurez consommé.

Possibilité d'annulation de la balade en cas de fortes pluies. Prendre contact avec les guides la veille ou le matin.

**Renseignements** : Monique Stronart - 0479/90 47 20 - [monique.stronart@telenet.be](mailto:monique.stronart@telenet.be) et Alain Picard.

#### En juillet

**Que diriez-vous d'un petit tour dans l'Empire du Soleil levant ?**



C'est ce que nous vous proposons le 26 juillet prochain au travers de l'exposition immersive «**I Love Japan**» à Liège-Guillemins.

Au programme, le Japon d'hier et d'au-

jourd'hui, son histoire, sa gastronomie, sa religion, mais aussi des thèmes plus spécifiques comme les samourais, les geishas, les mangas, Godzilla et la culture populaire.

Vers 12h45, la Brasserie Liégeoise nous accueillera pour un menu 3 services à composer.

- ♦ Le potage en entrée.
- ♦ L'incontournable boulet liégeois (P1) **ou** le boulet tomate (P2) ou le vol-au-vent (P3) **ou** le filet de saint-pierre (P4) pour le plat.
- ♦ Et enfin la crème brûlée (D1) **ou** l'inévitable café liégeois (D2) en dessert.

#### Rendez-vous

**Le mardi 26 juillet à 8h45 à Bruxelles-Central** muni de votre titre de transport (départ à 9h) **ou à 10h15 dans le hall d'entrée de l'exposition.**

#### Prix

42 € par personne pour l'entrée et la visite guidée de l'expo, ainsi que le repas sans les boissons. Merci de virer ce montant au compte de l'Amicale BE27 0682 4835 3773 ou au moins de vous inscrire **avant le dimanche 10 juillet 2022**, ceci pour nous donner le temps d'obtenir un second guide si nécessaire.

N'oubliez pas de nous communiquer votre menu d'une façon ou d'une autre.

NB : concernant les mesures sanitaires, prévoir les éventuels indispensables du moment.

#### Contact

Dominique De Winter - 02/428 31 30 - 0474/24 66 64 - [dominiquedewinter@telenet.be](mailto:dominiquedewinter@telenet.be)

# Bonnes vacances !

A straw hat with sunglasses and a vacation card. The background is a vibrant green field. The hat is woven and has a handle. The sunglasses are round with dark lenses. The vacation card is orange and white, with the text 'PROTECTION' and '13,07%' visible.

# BONNES VACANCES!

(et n'oubliez pas votre protection!)

Le droit aux vacances et au pécule de vacances qui y est associé est l'une des grandes réalisations de notre histoire sociale. Profitez-en pleinement, ainsi que du reste de votre protection sociale.

\*Chaque travailleur cotise 13,07% de son salaire brut à la sécurité sociale. L'employeur verse également une partie de votre salaire directement à la sécurité sociale. Par cette redistribution, nous nous assurons une protection collective, et aidons les autres ainsi que nous-mêmes.

Plus d'infos sur [www.lacsc.be/vacances](http://www.lacsc.be/vacances)



Besoin de votre **numéro de membre** pour vous connecter ? Il se trouve au-dessus de votre nom ! ↑

**Vous avez une question ? Besoin d'un renseignement ?  
Simple et rapide → UTILISEZ NOTRE FORMULAIRE EN LIGNE**  
[www.lacsc.be/csc-e/formulaire-contact](http://www.lacsc.be/csc-e/formulaire-contact)

**RETROUVEZ LES COORDONNÉES DE NOS  
10 SECRÉTARIATS RÉGIONAUX SUR NOTRE SITE →**

Bruxelles, Nivelles, Namur, Arlon, Liège, Verviers, Eupen, Charleroi, Mons, Tournai



## Quel secrétariat contacter ?

Adressez-vous au secrétariat régional dont dépend votre domicile

*(au secrétariat régional de votre lieu de travail, uniquement pour les questions en lien direct avec votre établissement).*

Les entretiens personnalisés avec nos permanent-e-s se font  
**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

**Pensez aussi à contacter votre  
délégation syndicale qui est  
outillée pour répondre à vos  
questions.**



← **CONSULTEZ NOTRE SITE** [www.lacsc.be/csc-enseignement](http://www.lacsc.be/csc-enseignement)

En **PAGE D'ACCUEIL** de l'espace CSC-ENSEIGNEMENT : **L'ACTUALITE** , **LA CENTRALE** , **NOS SERVICES** , **NOS PUBLICATIONS** , **L'AFFILIATION** ...

Dans l'espace **VOS DROITS / MA CARRIERE** dans l'enseignement : de nombreuses informations relatives à votre travail, votre carrière... **EMPLOIS** , **SALAIRES** , **PRESTATIONS** , **CONGES** , **INCAPACITE DE TRAVAIL** ,...

**Comment consulter  
votre dossier  
en ligne ?**

- 1 Allez sur [www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)
- 2 Cliquez sur Ma CSC
- 3 Connectez-vous avec l'un des moyens suivants :

> Carte d'identité ou Itsme  
> n° de membre  
> date de naissance  
> code postal



### A. VERIFIER, MODIFIER :

- > vos données personnelles
- > votre abonnement à notre newsletter

### B. CONSULTER :

- > le versement de vos primes syndicales
- > l'état de votre dossier chômage